MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

Liberté
Égalité
Fraternité

PRÉSENTATION DE LA MÉTHODE NATIONALE ACB/AMC INONDATION

FORMATION PAPI 2025

RANNOU Félix - CGDD

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
Liberté
Égalité
Fraternité

Sommaire

1. Introduction à l'évaluation socio-économique des projets de prévention des inondations

a) L'analyse coûts-bénéfices et l'analyse multicritères

b) Les dommages évités (= bénéfices monétaires)

c) Les enjeux protégés (= bénéfices non monétaires)

d) Les coûts

2. Les étapes de l'évaluation socio-économique

a) Etape 1) Définir le problème et identifier les solutions

b) Etape 2) Définir le périmètre de l'étude

c) Etape 3) Caractérisation de l'aléa

d) Etape 4) Caractérisation de l'occupation du sol

e) Etape 5) Évaluation des bénéfices et des coûts pour chaque scénario

f) Etape 6) Estimation des indicateurs synthétiques

g) Etape 7) Analyse de sensibilité et d'incertitude des résultats

3. Les expertises AMC

a) Acteurs et rôles

b) Moments clés

c) Outils

1. Introduction à l’évaluation socio-économique des projets de prévention des inondations

a. L'analyse coûts-bénéfices et l'analyse multicritères

80% des coûts des PAPI

PAPI

Axe 6) La gestion des écoulements ;
Axe 7) La gestion des ouvrages de protection hydrauliques.

Obligation de réaliser une **évaluation de la rentabilité socio-économique** du projet pour être financé par le FPRNM

<u>Outil d'aide à la décision :</u>

- Aide à adapter **le dimensionnement** du projet ;
- Méthode nationale : permet de **comparer la rentabilité** entre les projets à labelliser et de les **prioriser**.

a. L'analyse coûts-bénéfices et l'analyse multicritères

Chronologie

2003 : 1er appel à projets PAPI
→ Pas d'analyse socio-économique

2011 : 2eme appel à projets PAPI
→ ACB obligatoire si > 2M€

2018 : 3eme appel à projets PAPI
→ ACB obligatoire si > 2M€
→ AMC obligatoire si > 5M€

Mise à jour **cahier des charges PAPI 3 en 2021**

2005 | 2010 | 2015 | 2020 | 2025

AMC=
ACB étendue

2010 : Publication des annexes techniques de l'ACB, CGDD

2014 : Publication du guide méthodologique AMC inondation, CGDD

2018 : Publication d'une mise à jour du guide méthodologique AMC inondation, CGDD

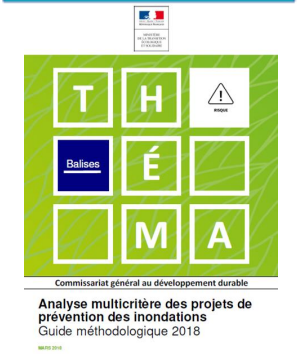

Téléchargeables ici

a. L'analyse coûts-bénéfices et l'analyse multicritères

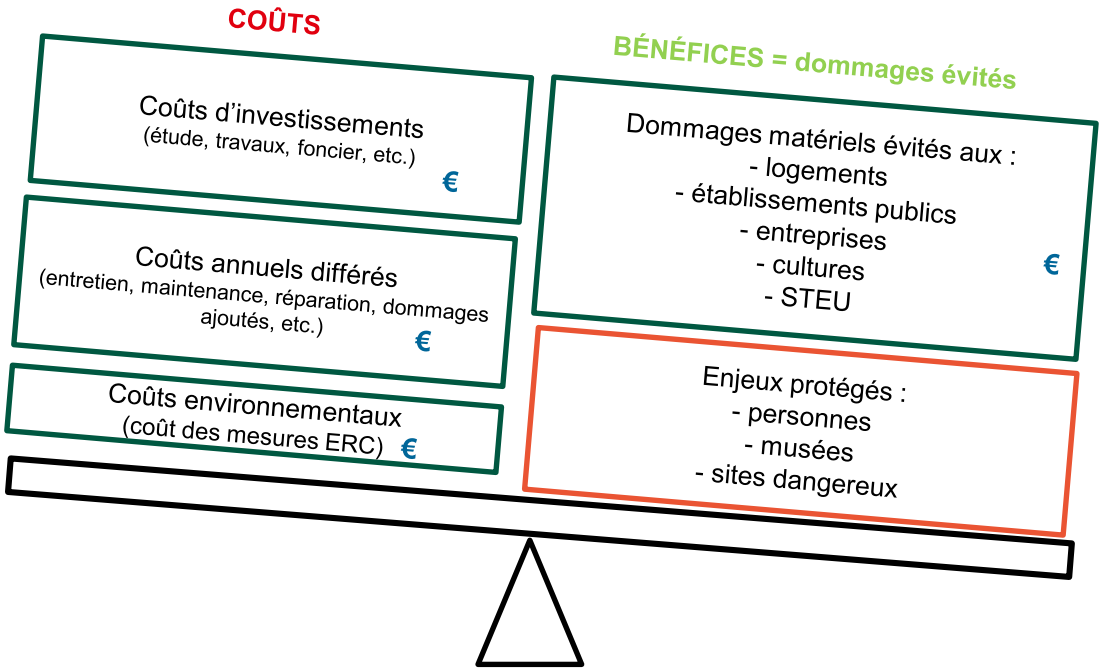

Légende

Volet monétaire de l'AMC (=ACB)

Volet non monétaire de l'AMC

- > 2M€ HT (ACB) ou >5M€HT (AMC)
- Actions cohérentes d'un point de vue hydraulique
- Evaluation réalisée sur 50 ans

b. Les dommages évités (= bénéfices monétaires)

Bénéfices monétaires

- Dommages évités grâce au projet sur le territoire (estimés en €) entre la situation de référence et la situation projet.
- Possibilité de quantifier les impacts de l'inondation sur les enjeux et de leur attribuer une valeur monétaire :
  - valeur des pertes pour les biens définitivement perdus/détruits,
  - coûts de remise en état pour les biens réparables.
- Enjeux concernés : logements, activités économiques, établissements publics, parcelles cultivées, STEU.

b. Les dommages évités (= bénéfices monétaires)

Aléa + Enjeu + Vulnérabilité → Dommage

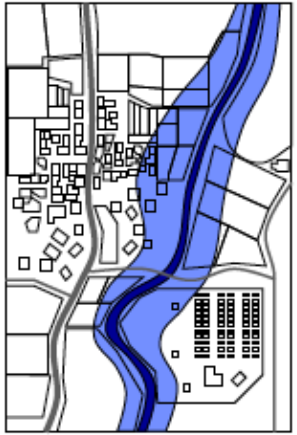

+

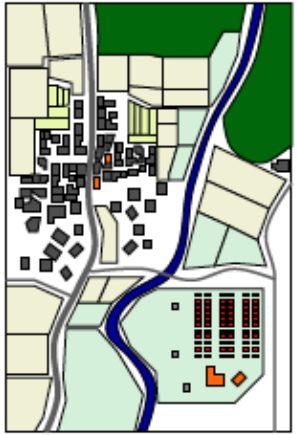

+

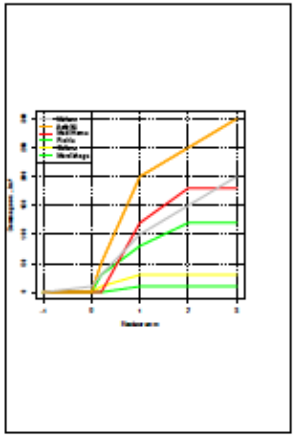

➤ 1,3 M€

b. Les dommages évités (= bénéfices monétaires)

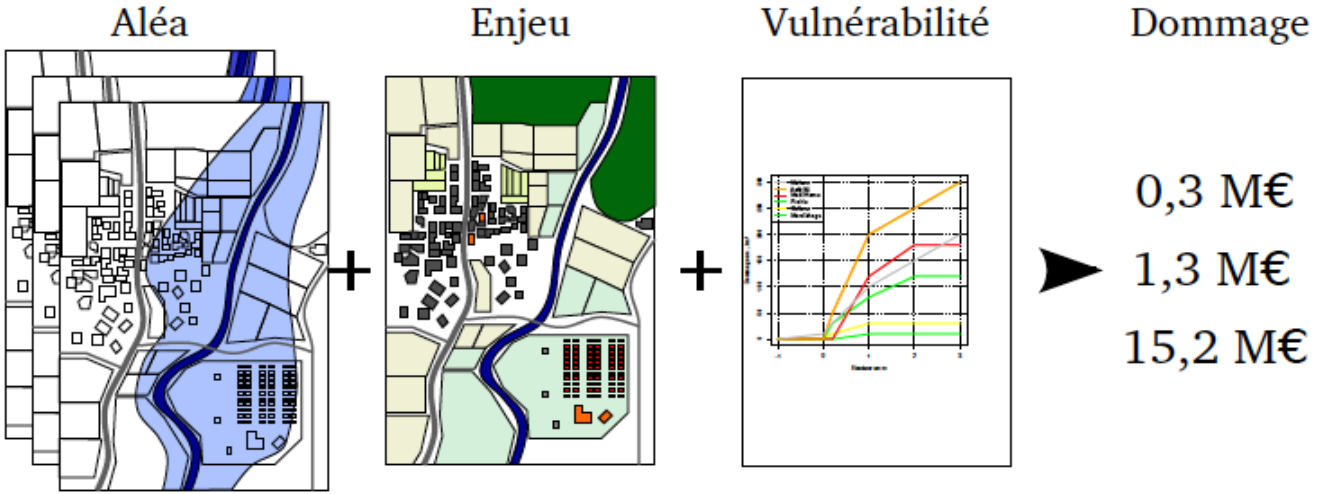

Hypothèses :

- Constance des enjeux (occupation du sol stable)
- Aléa stable dans le temps (pas de changement climatique)

b. Les dommages évités (= bénéfices monétaires)

- Comment prendre en compte tous les évènements qui se produisent sur un territoire ?

<u>4 scénarios d'aléas</u> <u>sont retenus (a minima)</u> :

1. Le scénario d'aléa de premiers dommages,
2. Le scénario de dimensionnement du projet,
3. Un scénario d'aléa pour lequel l'ouvrage a un impact hydraulique limité,
4. Un scénario d'aléa extrême, de période de retour d'au moins 1 000 ans.

→ pour chaque scénario d'inondation, on fait la **somme des dommages sur tous les enjeux**
→ **Possibilité de rajouter des scénarios pour plus de précision !**

b. Les dommages évités (= bénéfices monétaires)

- Comment prendre en compte la fréquence des évènements ?

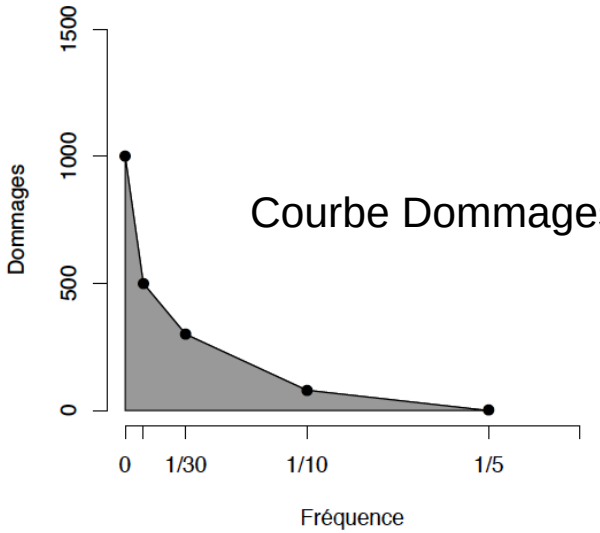

Courbe Dommages = f(fréquence)

Les Dommages Moyens Annualisés (DMA)

↓

Calcul de l'aire sous la courbe

b. Les dommages évités (= bénéfices monétaires)

Situation de référence

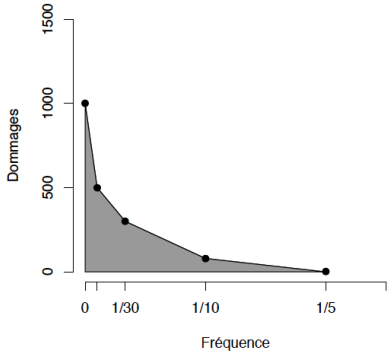

DMAréférence
= aire sous la courbe 1

Situation projet

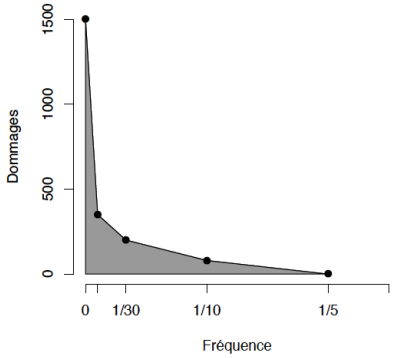

DMAprojet
= aire sous la courbe 2

Dommages évités

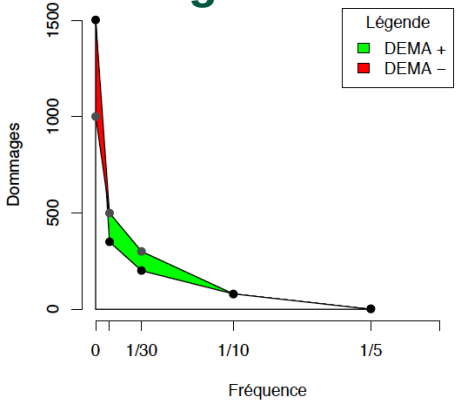

DEMA
= DMAref – DMAprojet

c. Les enjeux protégés (= bénéfices non monétaires)

Pourquoi certains bénéfices ne sont pas monétarisés ?

- Volontairement (population, emplois) ;
- Méthode d'évaluation en cours de développement (eaux usées, déchets…) ;
- Monétarisation complexe (sites dangereux, patrimoine…).

Comment estimer les bénéfices ?

- On regarde simplement si l'enjeu est ou non dans la ZI (soit : Heau > 0)
- « Bénéfice » = Nombre d'enjeux « sortis » de la ZI par la mise en œuvre du projet

Exemple : Le nombre d'habitants sortis de la zone inondable

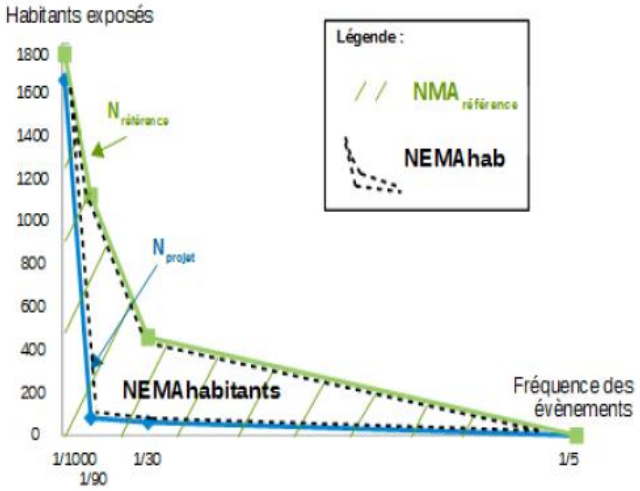

c. Les enjeux protégés (= bénéfices non monétaires)

Exemple fictif :

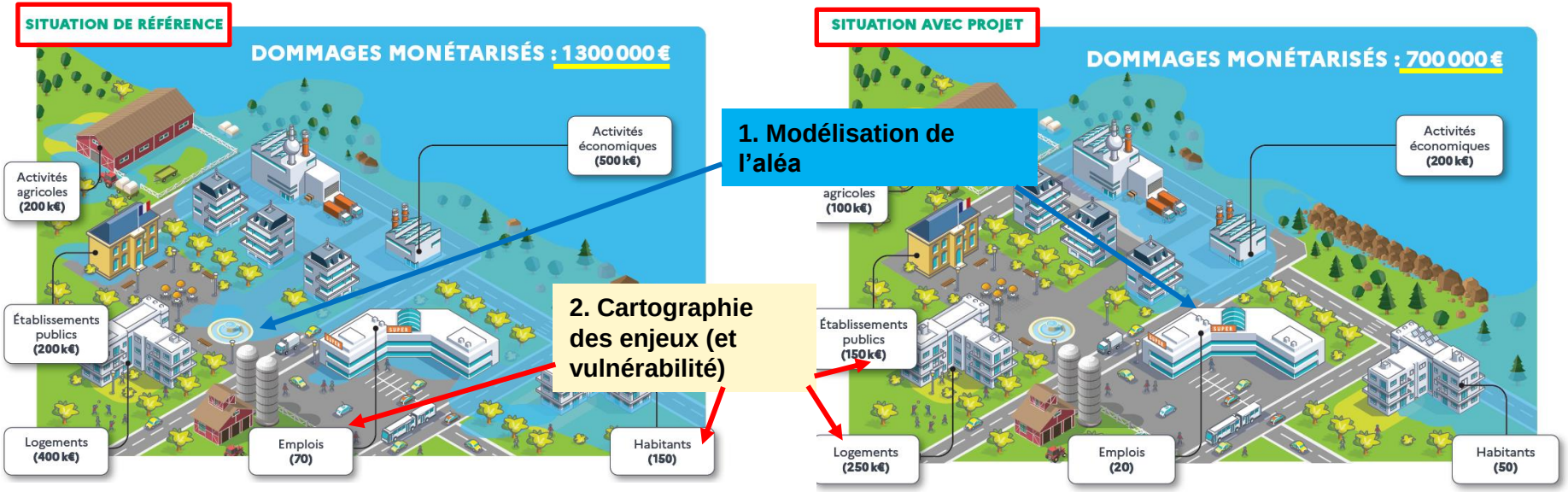

→ Le projet permet d'éviter **600 000€ de dommages monétaires et sauve 100 habitants et 50 emplois de la zone inondable = bénéfices du projet !**

d. Les coûts

Plusieurs types de coûts à prendre en compte :

1) Les **coûts d'investissement** à prendre en compte durant la durée des travaux :
- Coût du foncier, des études, des travaux, équipement… ;
- Coûts environnementaux : coûts des mesures ERC (=ratio du coût d'investissement en fonction du type de travaux et de leur niveau d'impact)

2) Les **coûts annuels différés**
- Coûts d'entretien (maintenance, exploitation, pilotage…)
- Coûts de réparation

Rq : Certains projets ont aussi des **coûts économisés ou coûts négatifs** (économie des coûts d'entretien par exemple)
→ Ce sont des bénéfices du projet !

			Coûts annuels différés		
			Coûts d'entretien	Coûts des réparations	Dommages ajoutés
Coûts d'investissement	Coûts des Travaux	Travaux de construction	Coûts ajoutés		(si pas de mesures correctives)
		Travaux de suppression	Coûts économisés		
		Travaux sur l'existant	Bilan à établir entre situation de référence et situation projetée		
	Coûts du foncier				
	Coûts des études				
	Coûts des mesures correctives				

2. Les étapes de l’évaluation socio-économique

a. Etape 1) Définir le problème et identifier les solutions

Diagnostic de vulnérabilité du territoire :

Cartographie des enjeux du territoire

- Enjeux de santé humaine : logements, établissements sensibles…
- Enjeux économiques : bâtiments d'activités, industries, réseaux principaux…
- Enjeux environnementaux : stations d'épuration, sites dangereux…
- Patrimoine culturel : musées, sites culturels remarquables…

→ Lien avec Etape 4) Caractérisation de l'occupation du territoire

S'interroger sur la pertinence des options proposées :

- Choix du type de structure
- Pertinence du niveau de protection
- Calendrier des travaux

Etape 2) Identifier le périmètre

Type de projet à évaluer : 3 conditions :

- Mesures des axes 6 et 7 uniquement (on évalue les mesures qui agissent sur l'aléa)
- Cohérentes d'un point de vue hydraulique
- Dont le coût dépasse un certain montant :
  - ACB si > 2M€HT
  - AMC si > 5M€HT

- Ne doivent donc pas être incluses dans l'analyse :
  - les différentes options étudiées en amont mais finalement non retenues,
  - les actions prévues ultérieurement, dans le cadre d'un second PAPI

- Le porteur peut toutefois présenter des AMC complémentaires afin de justifier ses choix

Etape 2) Identifier le périmètre

Sur quelle aire géographique doit-on conduire l'analyse ? :

- Délimitations amont et aval : limites au-delà desquelles l'impact hydraulique du projet est nul (ou très faible donc non quantifiable)
- Périmètre : aire concernée par l'emprise maximale des scénarios d'inondation considérés (le + souvent : aléa extrême)
- Si dommages indirects considérés : l'aire peut être étendue (ex. : coupure réseaux desservant habitants hors zone d'impact du projet)

Portée de l'analyse :

- Nationale (les transferts entre acteurs / régions sont invisibles, montants HT)

Horizon temporel :

- 50 ans

c. Etape 3) Caractérisation de l'aléa

En pratique : 4 scénarios d'aléas sont retenus :

1. le scénario d'aléa de premiers dommages,
2. le scénario de dimensionnement du projet,
3. un scénario d'aléa pour lequel l'ouvrage a un impact hydraulique limité,
4. un scénario d'aléa extrême, de période de retour d'au moins 1 000 ans.

Étude hydraulique (caractéristiques de la submersion) et hydrologique (période de retour des évènements) indispensables

- Paramètres de l'aléa nécessaires en f° des enjeux :
  - Enveloppe de la submersion
  - Hauteur de submersion
  - Durée de submersion (seuils)
  - Vitesse d'écoulement et saisons de submersion (spécifique aux cultures)

d. Etape 4) Caractérisation de l'occupation du sol

- **Recensement des enjeux** :
  - Habitat
  - Activités économiques
  - Cultures
  - Établissements publics

STEU, routes, sites dangereux, bâtiments patrimoniaux, sites remarquables...

- **Objectif** :

  Déterminer les types d'enjeux impactés, leur nombre ou leur surface, avant et après la mise en place du projet

  => permet d'avoir une première idée des gagnants / perdants

d. Etape 4) Caractérisation de l'occupation du sol

Caractéristiques des enjeux nécessaires pour appliquer les fonctions de dommages :

Logements :
- individuel ou collectif
- avec ou sans étage
- avec ou sans sous-sol
- surface au sol habitable

Entreprises :
- type d'activité de l'établissement (code APE de la NAF Insee)
- effectif salarié et surface au sol

Établissements publics :
- catégorie de l'établissement
- surface au sol exposée

Pour tous les bâtis :
- niveau de surélévation du plancher du RDC / terrain naturel

Agriculture :
- type de cultures
- surface des terres

e. Etape 5) Analyse élémentaire

Trois types d'indicateurs élémentaires :

- Indicateurs **d'exposition d'enjeu (P1, P2..)**
- Indicateurs de **dommages monétaires (M1 à M4)**
- Indicateurs de **coûts (M6 à M8)**

24 indicateurs en tout

- calculés seulement pour le **scénario de dimensionnement**
- 18 indicateurs principaux et 6 secondaires (S1 à S5 et M5) – non obligatoires

Objectifs	Sous-objectifs	Axes de la DI	N°	Indicateurs élémentaires
Générer des bénéfices…	Mise en sécurité des personnes	Santé humaine	**P1**	**Nombre de personnes habitant en ZI et part communale**
			P2	**Part des personnes habitant dans des logements de plain-pied en ZI par commune**
			P3	**Capacités d'accueil des établissements sensibles en ZI**
			P4	**Part de bâtiments participant directement à la gestion de crise situés en ZI.**
				Autres indicateurs secondaires : S1, S2
	Réduction des dommages aux biens (et réduction des pertes d'exploitation)	Économie	**M1**	**Dommages aux habitations**
			M2	**Dommages aux entreprises**
			M3	**Dommages aux activités agricoles**
			M4	**Dommages aux établissements publics**
				Autres dommages monétarisables (dommages indirects réseaux : M5(*)
	Amélioration de la résilience du territoire		**P5**	**Trafic journalier des réseaux de transport en ZI.**
			P6	**Part d'entreprises aidant à la reconstruction après une inondation dans les communes exposées.**
			P7	**Nombre d'emplois en ZI**
				Autre indicateur secondaire : S3
	Protection de l'environnement	Environnement	**P8**	**Stations de traitement des eaux usées en ZI : charge journalière entrante en moyenne annuelle**
			P9	**Déchets : capacités de traitement et de stockage en ZI**
			P10	**Nombre de sites dangereux en zone inondable.**
				Autre indicateur secondaire S4
	Protection du patrimoine culturel "immatériel"	Patrimoine	**P11**	**Nombre de bâtiments patrimoniaux et de sites remarquables en ZI.**
				Autre indicateur secondaire : S5
… à moindre coût			**M6**	**Coûts d'investissement**
			M7	**Coûts annuels différés**
			M8	Coûts environnementaux

e. Etape 5) Analyse élémentaire

1/ Description de l'**aléa**

2/ Caractérisation des **enjeux**

Croisement aléa - enjeux

3/ Calcul des **dommages**

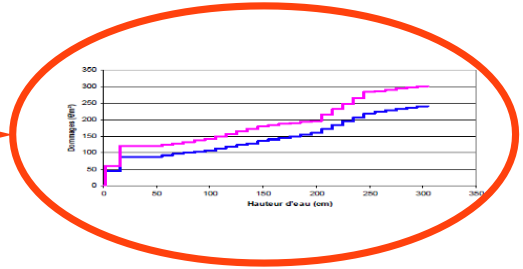

e. Etape 5) Analyse élémentaire

Avantages

Les indicateurs élémentaires permettent de :

- Caractériser de manière physique l'impact du projet,
- Analyser les bénéfices du projet (monétaires ou non),
- Évaluer la répartition des bénéfices (entre enjeux, entre communes, etc.).

Inconvénients

Comment prendre une décision avec 24 indicateurs ?

- Réduire le nombre d'indicateurs
- Définir des indicateurs qui synthétisent les informations sur le coût et les bénéfices

Comment comparer des alternatives d'aménagement ?

- S'abstraire de la question du niveau de dimensionnement et travailler avec des indicateurs moyens annuels

f. Etape 6) Analyse synthétique

3 types d'indicateurs :

- Efficacité
- Coût-efficacité
- Efficience

Objectifs	Indicateurs synthétiques	Notations / formules	ACB/AMC
Efficacité	**Nombre moyen annuel d'habitants protégés par le projet**	NEMA habitants	AMC
	% d'habitants protégés par le projet	NEMA habitants / NMA habitants Sref	AMC
	Nombre moyen annuel d'emplois protégés par le projet	NEMA emplois	AMC
	% d'emplois protégés par le projet	NEMA emplois / NMA emplois Sref	AMC
	Dommages moyens annuels évités par le projet	DEMA	ACB/AMC
	% de dommages évités par le projet	DEMA / DMA Sref	ACB/AMC
Coûts-efficacité	**Coût équivalent moyen annuel par habitant protégé**	Cmoy / NEMA habitants	AMC
	Coût équivalent moyen annuel par emploi protégé	Cmoy / NEMA emplois	AMC
Efficience	**Valeur Actualisée Nette**	$VAN = -C_0 + \sum_{i=1}^{T} \frac{(B_i - C_i)}{(1+a)^i}$	ACB/AMC
	Ratio Bénéfices / Coûts	$B/C = \frac{\sum_{i=0}^{T} \frac{B_i}{(1+a)^i}}{\sum_{i=0}^{T} \frac{C_i}{(1+a)^i}}$	ACB/AMC

10 indicateurs de l'AMC

(4 pour une ACB)

f. Etape 6) Analyse synthétique

Calcul des indicateurs d'efficience :

- **Valeur Actualisée Nette** : montant des bénéfices pour la société, déduction faite des coûts, grâce aux investissements réalisés

$$VAN = B - C = -CI + \sum_{i=1} \frac{(DEMA - CE_i)}{(1+r)^i}$$

- CI les coûts initiaux du projet,
- CE_i les coûts annuels différés à l'année i,
- DEMA les dommages évités moyens annuels
- n l'horizon temporel de la mesure[63]
- r le taux d'actualisation (r est constant jusqu'en 2070)
- C les coûts totaux actualisés du projet

B : bénéfices du projet = somme des DEMA actualisés,sur n années

Horizon temporel :

-durée sur laquelle sont considérés les flux de coûts et bénéfices associés au projet (recommandation : 50 ans)

Taux d'actualisation :

-permet de comparer des valeurs économiques qui s'échelonnent dans le temps : ramener la valeur future d'une dépense à une valeur actuelle

-unique pour tous projets d'investissement : 2,5 % jusqu'en 2070 puis 1,5 %

- **Rapport bénéfices / coût actualisé** : dommages évités pour un euro investi dans le projet

$$B/C = \frac{\sum_{i=0}^{T} \frac{DEMA}{(1+r)^i}}{CI + \sum_{i=0}^{T} \frac{CEi}{(1+r)^i}}$$

- **Mesure efficiente** si : VAN > 0 ou B/C > 1

f. Etape 6) Analyse synthétique : évaluer l'efficacité du projet

Exemple

Analyse synthétique d'un projet
FICHE TYPE

QUELS SONT LES BÉNÉFICES DU PROJET ?

Indicateurs d'efficacité :
- dommages moyens annuels évités par le projet
- part de dommages évités par le projet
- nombre d'enjeux protégés par le projet
- part d'enjeux protégés par le projet

À QUEL COÛT LE PROJET ATTEINT-IL SES OBJECTIFS DE PROTECTION DES ENJEUX ?

Indicateurs de coût-efficacité :
- coût équivalent annuel moyen (indicateur intermédiaire)
- coût équivalent annuel moyen par habitant
- coût équivalent annuel moyen par emploi

LE PROJET EST-IL RENTABLE SUR 50 ANS ?

Indicateurs d'efficience :
- valeur actuelle nette (somme des différences entre les bénéfices actualisés et les coûts actualisés de chaque année)
- année à partir de laquelle le projet est rentable
- ratio bénéfices actualisés / coûts actualisés

Analyse synthétique d'un projet
FICHE EXEMPLE

QUELS SONT LES BÉNÉFICES DU PROJET ?
- 600 k€ de dommages sont évités chaque année
- 46% des dommages de la situation de référence sont évités chaque année
- 100 habitants et 50 emplois sont protégés chaque année
- 66% des habitants et 71% des emplois de la zone inondable en situation de référence sont protégés chaque année

A QUEL COÛT LE PROJET ATTEINT-IL SES OBJECTIFS DE PROTECTION DES ENJEUX ?

En moyenne chaque année :
- le projet coûte 441 k€
- sortir un habitant de la zone inondable coûte 4 405 €
- sortir un emploi de la zone inondable coûte 8 810 €

LE PROJET EST-IL RENTABLE SUR 50 ANS ?
- le projet rapporte 3,937 M€ à la société
- le projet est rentable à partir de la 30ᵉ année
- pour 1€ investi, le projet rapporte 1,315 €

g. Etape 7) Analyse de sensibilité et d’incertitude

- Étape indispensable : apporte une information sur la fiabilité des résultats
- A mener a minima sur la VAN et le rapport B/C
- Variation des données d’entrée (a minima) :
  - Période de retour des crues (et plus particulièrement de la crue de 1ers dommages)
  - Montant des coûts (investissement, entretien)
  - Montant des dommages
  - Hauteur de 1er plancher...
- Si possible, se baser sur les incertitudes réelles des paramètres

Partie inspirée de la présentation de P. Brémond (Inrae) et R. Tarrit (Cerema) pour la formation ACB-AMC

3. Les expertises AMC

a. **Acteurs et rôles**
b. **Moments clés**
c. **Outils**

Tous les documents dont vous avez besoin se trouvent ici : https://www.ecologie.gouv.fr/levaluation-economique-des-projets-gestion-des-risques-naturels

a. Acteurs et rôles

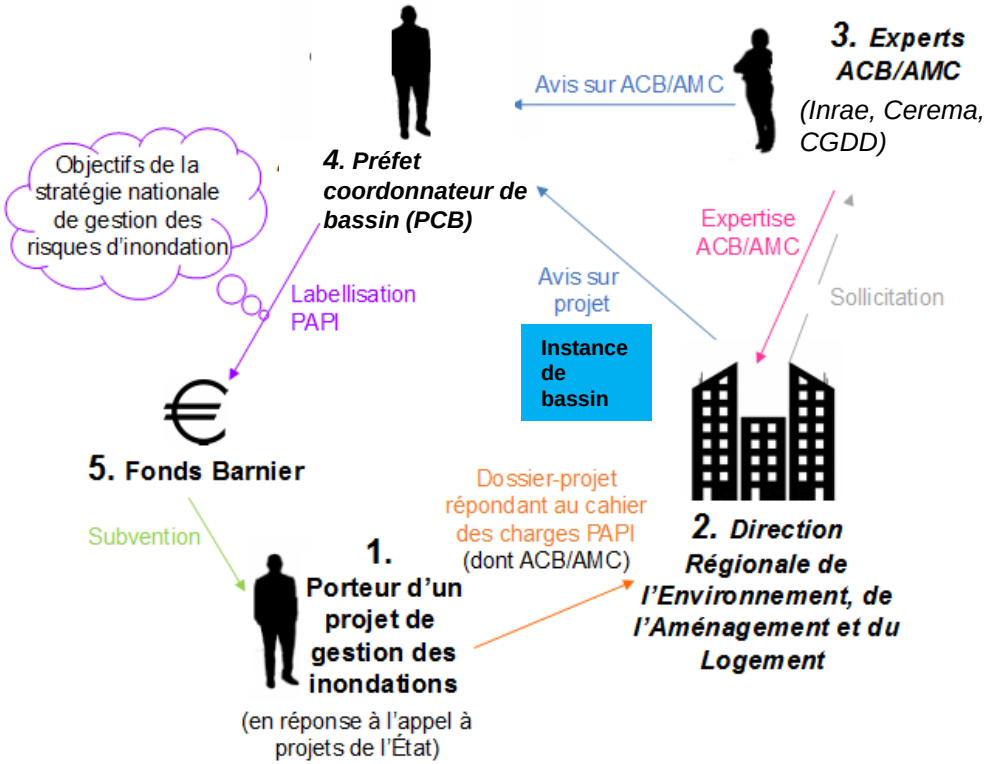

b. Moments clés (1/3)

Phase d'élaboration → Phase d'instruction/expertise → Phase de labellisation

Objectifs : Réaliser toutes les études nécessaires, rédiger le rapport AMC-ACB, accompagner le porteur de projet

Temps forts :

- Possibilité d'avoir une vision globale des actions / s'interroger sur la cohérence des études
- Questionner les experts sur des problématiques méthodologiques
    - Experts.amc@developpement-durable.gouv.fr
    - Inscription plateforme ensemble-DREAL (*voir partie 3.c. Les outils*)
- Apport des réponses validées par le CGDD et la DGPR
- (parfois !) appui méthodologique plus conséquent avec l'aide de l'Inrae et du Cerema

b. Moments clés (2/3)

Phase d'élaboration → **Phase d'instruction/expertise** → Phase de labellisation

Objectifs : Vérifier que les dossiers sont complets, instruire le dossier, solliciter des expertises, justifier des choix méthodologiques

Temps forts :

- (DREAL) Remplit les grilles d'instruction (*voir 3.c. Les outils*) afin de vérifier que l'AMC-ACB est conforme au cahier des charges, informe l'expertise des points problématiques (hypothèses, incertitudes…)
- (DGPR) Sollicite les expertises si besoin (attention : au moins **2 mois** avant l'envoi au préfet coordinateur de bassin , tous les documents doivent être mis en ligne)
- (DREAL) Fait le lien entre les expert.e.s et la collectivité ou le BE, répond aux questions méthodologiques
- (experts) Rédige un rapport d'expertise pour le préfet.

b. Moments clés (3/3)

Phase d'élaboration → Phase d'instruction/expertise → Phase de labellisation

Objectifs : Labelliser le PAPI

Temps forts :
- Consultation de l'instance de bassin, qui émet un avis.
- Labellisation par le préfet coordinateur de bassin

c. Outils (1/6)

L'essentiel en 6 pages

Guide méthodologique

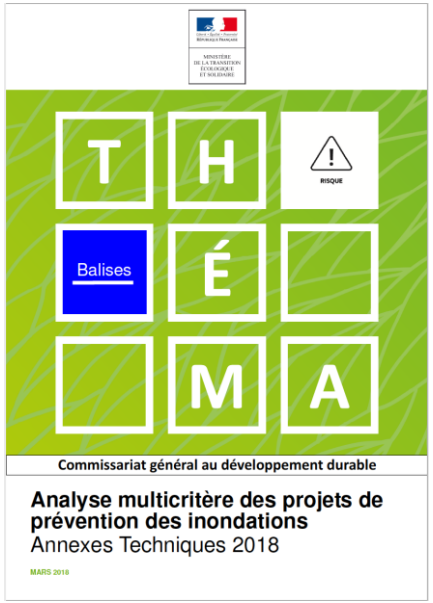

Annexes techniques

c. Outils (2/6)

Les annexes techniques comprennent :

- **Fiches indicateurs :** pour chaque indicateur, une fiche avec toutes les informations nécessaires pour construire cet indicateur

→ périmètre de l'indicateur et limites, données à mobiliser, méthode de calcul, représentation cartographique

- **Fiches sur l'utilisation des fonctions de dommages**

Portée
L'indicateur montrant l'emploi exposé fournit une évaluation de l'activité économique impactée.

Limites
- L'indicateur n'étudie pas la vulnérabilité des salariés, ni celle des entreprises exposées à l'inondation ;
- Les BD utilisées (ex. Sirene) ont des limites : la répartition de l'emploi par classe n'est pas toujours correcte pour les entreprises ayant un siège social et un établissement à des adresses différentes. […]

Données en entrée
- base de données Sirene à l'adresse ou géolocalisée ;
- OU : Iris emploi Insee ;
- ET : Données des taxes foncières des entreprises (« MAJIC »).

Méthodes de calcul
[…]

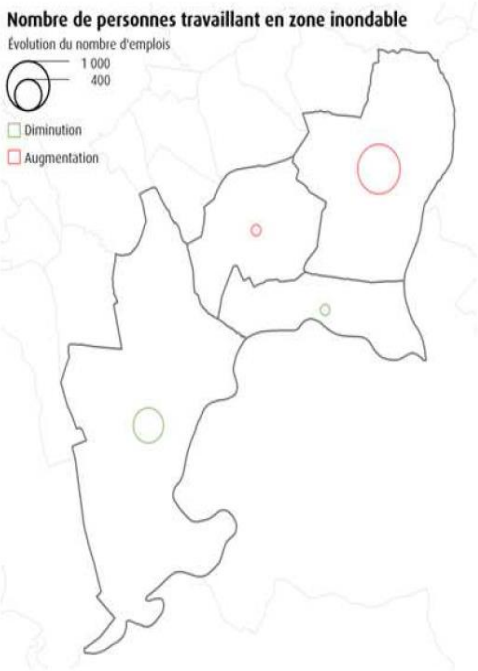

c. Outils (3/6)

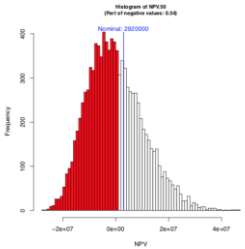

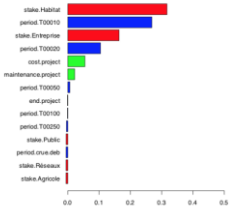

Outil d'Analyse de sensibilité et d'incertitude

⇒ Outil développé par l'INRAE Montpellier
⇒ Outil utilisé par les experts
⇒ A demander sur la boite mails experts.amc@developpement-durable.gouv.fr
(remarque : Nécessite l'utilisation de R)

Formations :

- *Évaluation économique des politiques de gestion des inondations* : CVRH pour les agents de l'Etat, AgroParisTech pour les BE et agents territoriaux (4 jours, novembre 2025)

Objectif :
Connaître les clés méthodologiques d'une ACB-DE
Connaître l'expertise française actuelle dans le domaine
Savoir interpréter les résultats d'une ACB-DE
Savoir évaluer la pertinence d'une étude employant cette méthode
Savoir juger si une étude répond au cahier des charges du Ministère

c. Outils à destination des élus (4/6)

Plaquette élus présentée à la journée PAPI 2020
(octobre 2020)
→ Lien : Plaquette à destination des élus

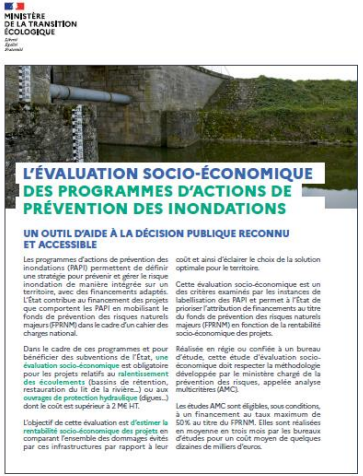
MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

L'ÉVALUATION SOCIO-ÉCONOMIQUE DES PROGRAMMES D'ACTIONS DE PRÉVENTION DES INONDATIONS

UN OUTIL D'AIDE À LA DÉCISION PUBLIQUE RECONNU ET ACCESSIBLE

Les programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI) permettent de définir une stratégie pour prévenir et gérer le risque inondation de manière intégrée sur un territoire, avec des financements adaptés. L'État contribue au financement des projets que comportent les PAPI en mobilisant le fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM) dans le cadre d'un cahier des charges national.

Dans le cadre de ces programmes et pour bénéficier des subventions de l'État, une évaluation socio-économique est obligatoire pour les projets relatifs au ralentissement des écoulements (bassins de rétention, restauration du lit de la rivière…) ou aux ouvrages de protection hydraulique (digues…) dont le coût est supérieur à 2 M€ HT.

L'objectif de cette évaluation est d'estimer la rentabilité socio-économique des projets en comparant l'ensemble des dommages évités par ces infrastructures par rapport à leur coût et ainsi d'éclairer le choix de la solution optimale pour le territoire.

Cette évaluation socio-économique est un des critères examinés par les instances de labellisation des PAPI et permet à l'État de prioriser l'attribution de financements au titre du fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM) en fonction de la rentabilité socio-économique des projets.

Réalisée en régie ou confiée à un bureau d'étude, cette étude d'évaluation socio-économique doit respecter la méthodologie développée par le ministère chargé de la prévention des risques, appelée analyse multicritères (AMC).

Les études AMC sont éligibles, sous conditions, à un financement au taux maximum de 50% au titre du FPRNM. Elles sont réalisées en moyenne en trois mois par les bureaux d'études pour un coût moyen de quelques dizaines de milliers d'euros.

Guide CEPRI (septembre 2019)
→ Lien : Guide CEPRI AMC

c. Outils à destination des DREAL (5/6)

- **Cahier des charges PAPI**

→ Lien : cahier des charges PAPI 3 - 2021

Eléments d'évaluation à produire selon le cahier des charges PAPI	Vérification de la présence des éléments (Oui/Non/Partiel)	Critère de conformité avec le cahier des charges	Conformité avec le cahier des charges (Oui/Non/Partiel)
Scénarios d'aménagement et mesures étudiées (description, localisation des mesures et périmètre d'action)		Pour les mesures choisies: A minima les mesures structurelles	
Périmètre géographique retenu (choix à justifier)		A minima celui correspondant à l'emprise maximale des scénarios d'inondation considérés	
Scénarios d'inondation pris		A minima les 3 scénarios	

Extrait de la grille d'aide à l'instruction pour les ACB

- **Grilles d'aide à l'instruction**

→ Lien : Grille d'aide à l'instruction pour les ACB

→ Lien : Grille d'aide à l'instruction pour les AMC

c. Outils (6/6)

<u>Ensemble-DREAL</u> (Plateforme de connaissances partagées) : 5 fonctionnalités différentes

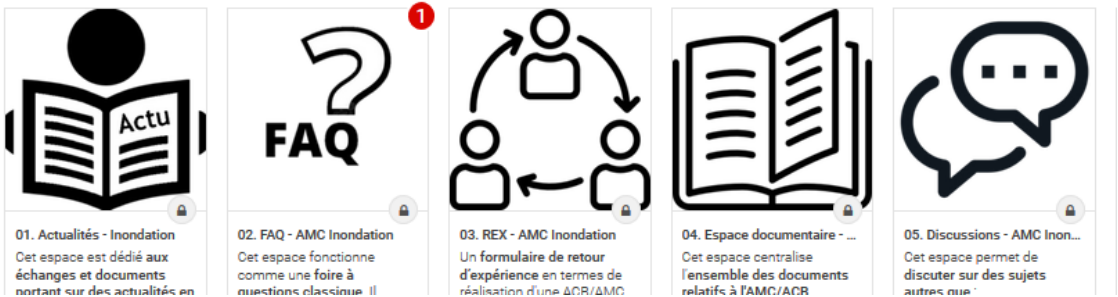

→ *Inscriptions via* ***experts.amc@developpement-durable.gouv.fr***

<u>Public concerné :</u> tous les utilisateurs de la méthode (BE, services de l'Etat, collectivités, etc…)